

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lle}
NIVERLET, libraires;

A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 16 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.
6 heures 14 minut. soir, Omnibus.
4 — 11 — — Express.
4 — 11 — matin, Express-Poste.
9 — 48 — — Omnibus.
Départ de Saumur pour Angers.
8 heures 2 minut. matin, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.
1 heure 59 minut. soir, Express.
11 — 51 — matin, Omnibus.
6 — 6 — soir, Omnibus.
9 — 11 — — Direct-Poste.
Départ de Saumur pour Tours.
7 heures 22 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Londres, 14 avril (7 heures du soir). — Les prin-
cipaux témoins qui ont été entendus aujourd'hui
dans le procès Bernard, sont : MM. Righenzi et Zec-
chuis de Bruxelles; M. King, qui a envoyé à Bernard
des révolvers; M. Lesalle, directeur de la Roquette;
M. Outrequin, consul de Belgique, et M^{me} Elisa de
Radio. — Un juré s'est trouvé subitement indisposé.

Madrid, 14 avril. — Le Congrès ne tardera pas
à discuter la loi qui doit diviser les Canaries en deux
provinces.

Le conseil royal doit examiner la question des
vapeurs transatlantiques, la rescision du contrat
passé avec les frères Gauthier est probable.

Christiania, 14 avril au matin. — La nuit dernière
un incendie a détruit le centre de Christiania; les
bâtiments de la Banque sont brûlés, mais les valeurs
et les papiers ont pu être sauvés. Le dommage est
évalué à 9 ou 10 millions de francs.

Berlin, 14 avril. — La Correspondance prussienne
annonce que, d'après les dernières nouvelles de
Bucharest, on peut compter que la commission euro-
péenne des Principautés aura terminé ses travaux,
le 15 avril. — Havas.

EXTÉRIEUR.

RUSSIE. — On nous écrit de Saint-Petersbourg,
le 6 avril :

« Le représentant de la Porte a eu hier, avec le
ministre des affaires étrangères, une conférence,
dans laquelle il lui a donné des explications sur les
affaires de Bosnie, explications que notre gouver-
nement lui-même avait provoquées à Constantinople.
D'après ce qu'on a pu en savoir, les déclara-

tions du ministre de Turquie ont peu satisfait notre
cabinet, car elles ont passé sous silence les points
les plus importants. Il n'a pas été question des
plaintes légitimes des chrétiens, et le prince Gorts-
chakoff ayant fait observer que le gouvernement de
l'Empereur serait obligé d'insister pour qu'on remé-
diât aux abus dont se plaignent les chrétiens, com-
me l'exigent la justice et les obligations contrac-
tées par la Turquie, dans le traité de Paris, le
représentant de la Porte a répondu que son gouver-
nement s'était déjà expliqué à ce sujet, et qu'il
n'avait rien à ajouter aux déclarations données au-
paravant sur ce point. On assure que le ministre de
Turquie a fait cette déclaration en vertu d'une ins-
truction circulaire adressée à toutes les légations
ottomanes. Il a attaché une importance particulière
à la nomination du nouveau gouverneur de Bosnie,
Kiamil-Pacha, que l'on présente comme le véritable
interprète des intentions du sultan à l'égard de
ses sujets.

« On mande de Riga que, par suite de la débâcle,
la Duna a inondé de vastes étendues de terrain. Les
communications se font par bateaux. L'eau conti-
nue à monter. On sait que Riga est situé dans une
contrée très-plate.

« L'Impératrice douairière ne se rendra pas à
Wilbad cet été, et il n'est plus question ni d'un
voyage en Allemagne, ni d'un séjour dans le midi
de la Russie. » — Havas.

— On écrit de Saint-Petersbourg, le 7 avril :

« Notre gouvernement n'est pas sans inquiétude
sur les complications qui s'annoncent dans les pro-
vinces slaves de la Turquie et dont l'attitude que
prend la Porte est peu propre à amener la solution.
On sent très-bien la main de la diplomatie autri-
chienne dans cette conduite de la Porte, et c'est
certainement le cabinet de Vienne seul qui empêche
la Turquie de suivre une politique plus raisonnable.
Toutes ces agitations constituent un obstacle pour

la réalisation des diverses réformes projetées dans
l'empire russe et il est clair que l'émancipation des
paysans ne pourra avoir lieu, qu'à la condition que
la tranquillité subsiste même dans les pays voisins.
Les difficultés de la situation devenant de plus en
plus sérieuses, le gouvernement russe a cru devoir
régner des troupes sur la frontière de Turquie,
d'Autriche pour parer à toutes les éventualités. Notre
chargé d'affaires à Vienne a été chargé d'en faire
communication au comte Buol, et de lui faire con-
naître les motifs de cette concentration qui com-
prend deux corps d'armée. Dans ces circonstances,
il est probable que M. de Balabine qui ne devait se
rendre à son poste qu'au mois de mai, partira plus
tôt. — Havas.

FAITS DIVERS.

Quelques personnes prétendent que le voyage
que l'Empereur devait faire cette année en Algérie
est remis à l'année prochaine; ces mêmes personnes
ajoutent, qu'en revanche, l'Empereur, accompagné
de l'Impératrice, fera, vers le milieu du mois de
mai, une tournée dans les départements de la Man-
che, du Morbihan, du Finistère, etc. Leurs Majes-
tés emploieraient ainsi quinze jours à visiter les
côtes de la Normandie et de la Bretagne.

— On dit que l'administration de la marine fait
étudier en ce moment un nouveau système de trans-
port à vapeur à fond plat, qui doit être employé en
Chine, pour remonter les rivières et agir contre
Pékin, dans le cas où la paix ne se conclurait
pas avec le Fils du Ciel.

— La semaine dernière a été signalée à Mont-
Marsan par des événements bien funestes pour
l'espèce chevaline.

Mardi dernier, un cheval de pur sang, apparte-
nant à M. E. Dubois, secrétaire de la société des

FEUILLETON

UNE HAINE A BORD.

PREMIÈRE PARTIE.

L'AIGUILLETTE D'OR.

(Suite.)

XI. — UN COIN OU PLEURER.

Pas un coin où pleurer !

Pas un coin à bord où l'on puisse jouir en toute sù-
reté d'un seul instant de solitude;Pas un coin où l'on soit libre de se livrer en paix à son
étude ou à son goût favori;Tel est le supplice de l'élève de marine condamné à
la vie commune dans un poste de quelques pieds cubes.Aussi, même sur les bâtiments où il est le mieux,
le débutant dans la carrière navale perd bien vite ses il-
lusions de collège.Insensiblement il se dépouille de ses ridicules naïfs et
de son style empouillé; le château de cartes s'écroule, il
commence à sentir vivement le poids de sa position; il
ose s'avouer qu'à bord se retrouvent toutes les vexations
du collège; la vie commune du poste lui semble insup-
portable.Avant d'avoir accompli les vingt mois d'embarquement
qui donnent droit à l'aiguillette d'or, l'élève ne rêve déjà
plus l'épaulette d'amiral, il aspire à celle d'enseigne.« Quand je serai officier, se dit-il, j'aurai ma chambre
à bord, je serai heureux; je me retirerai dans mon cher
reduit, où je ferai tout ce que je voudrai sans témoins

importuns, où je pourrai m'isoler de ceux qui me dé-
plairont. Mon service sera bien moins dur; je comman-
derai le quart, je serai quelque chose à bord, car nous
autres élèves, que sommes-nous? De pauvres diables qu'on
vexe à plaisir et qu'on met à toutes les sauces. Avons-
nous jamais un moment de repos? — Allons! encore dix-
huit mois, encore un an, encore six mois!... Je suis
élève de première classe. Que me fait cet avancement?
Mes fonctions sont toujours les mêmes, ma position tou-
jours subalterne, je loge toujours dans le poste! »

L'élève suppute, il calcule; adieu la poésie des pre-
miers temps, son raisonnement est devenu bien positif,
il lui reste cependant des espérances pour un avenir peu
éloigné, il voit le bonheur dans le prochain grade qu'il
doit atteindre, et dans la cellule réglementaire qui sera
son domaine exclusif.

Un coin pour lire et relire, avec des larmes dans les
yeux, les lettres de sa mère et les post-scriptum d'Eglé;

Un coin pour laisser échapper du fond de son cœur
un soupir sans qu'un éclat de rire moqueur y réponde
aussitôt;

Un coin pour respirer, pour vivre, pour aimer....

A peine fut-il hors du poste que les élèves s'entre-re-
gardèrent avec une sorte de stupeur.

— Au fait! s'écria Bertaud, c'était par trop fort aussi!
Que diable! si sa mère et sa sœur en sont réduites à fabri-
quer des chemises...

— Bertaud est divin! interrompit ironiquement Far-
geolles, qui avait eu le temps de recouvrer son sang-
froid, Bertaud est admirable, parole d'honneur! mais qui
donc a imaginé le jeu innocent de l'amende? Je vous le
demande, Messieurs. Qui donc est chef de poste, s'il

vous plaît? Qui est chargé de donner ici l'exemple et de
prévenir les querelles?

Sergette ne riait plus. On s'en étonnera peut-être.

Montaix se rongait le bout des doigts.

— Ne dirait-on pas, en vérité, s'écria Filipart, qu'il
s'agit d'une affaire d'Etat? Pierremont est un gamin;
laissons-le tranquille, et que tout cela finisse!...

— Merci! dit Fargeolles. J'ai reçu un soufflet, et je
paierai pour tous...

— Que veux-tu donc? demanda Bertaut.

— Pierremont me fera des excuses par écrit, ou nous
nous battons dès demain.

— Pierremont n'est pas un lâche, répondit Bertaut, il
ne cédera point.

— Tant pis! dit Fargeolles.

— Nous savons tous comment il s'est comporté à Sidi-
Ferruch, ajouta le chef du poste; tel qui parle d'épée
à tous propos n'en eût pas fait autant.

Montaix se mordit les doigts.

C'était bien le cas de rire, mais Sergette ne rit pas; il
n'avait point compris.

Quatre ou cinq élèves prirent la parole en même temps.
Ils se reprochaient aigrement les uns aux autres leurs
mauvais procédés envers Pierremont. Ces récriminations
dégénéraient en disputes.

Filipart prétendait prouver que Charles n'était qu'un
enfant dont les voies de fait ne pouvaient être prises au
sérieux.

— Après cela, dit Fargeolles toujours gouailleur, si vous
êtes tous de l'avis de Filipart, je sais un excellent moyen.

— Lequel?... lequel? demanda Sergette avec empres-
sement.

courses de Montauban, est tombé en prenant un galop d'entraînement sur l'hippodrome et s'est fracturé les deux jambes de devant; il a fallu l'abattre. Le terrain sur lequel il galoppait étant uni et en parfait état, on ne sait comment expliquer cet accident.

Le lendemain, trois chevaux de l'escadron composant notre garnison sont morts presque au même moment et comme foudroyés. On ne savait à quoi attribuer ce malheur, et l'émotion était grande parmi les officiers, lorsqu'on s'est souvenu que ces trois chevaux étaient les seuls qui, pendant le passage fait quelques instants auparavant, eussent mangé des feuilles d'un if placé près de la clôture où ils étaient attachés. L'autopsie, à laquelle il a été procédé par le vétérinaire du régiment, assisté d'un vétérinaire civil, a démontré qu'il existait dans les divers organes de ces animaux de nombreux symptômes d'empoisonnement, et que la mort avait été causée par les feuilles d'if qu'ils avaient mangées. Cet arbre est en effet essentiellement vénéneux, et voici ce que nous lisons, à ce sujet, dans le *Dictionnaire universel* de M. La Châtre :

« If... La tradition a attribué à l'if les propriétés les plus malfaisantes : ses feuilles tuent les chevaux qui les mangent, mais épargnent les herbivores ruminants (Théophraste); leur suc servait aux Gaulois pour empoisonner leurs flèches (Strabon); Cativulcus, roi des Eburons, en but pour se donner la mort (César); les émanations de cet arbre en fleurs sont fatales aux abeilles (Virgile), et ses fruits donnent des diarrhées colliquatives mortelles (Dioscoride). Plinè fait de l'if le symbole des plantes vénéneuses, et prétend que le mot grec *toxicon* (poison), descend en ligne directe du nom latin de l'if, *taxus*. L'extrait aqueux de la poudre des feuilles et de l'écorce de l'if, administré à des doses assez faibles, a déterminé des vertiges, des vomissements et même la mort dans certains cas. Il paraît constant aussi que, dans quelques circonstances, encore mal déterminées, l'arbre lui-même émet des exhalaisons narcotiques qui occasionnent tous les phénomènes de l'ivresse et de la léthargie. »

Nos lecteurs, ainsi que les hommes de l'art, étaient loin de se douter que cet arbre d'agrément fût remarquable par des propriétés aussi malfaisantes. Avis donc à nos planteurs, et à nos éleveurs.

Nous n'avons pas besoin d'ajouter que le propriétaire de l'if qui avait été si fatal aux trois chevaux de l'escadron, l'a fait immédiatement arracher.

(*Journal des Landes.*)

— Le maréchal duc de Malakoff est parti pour Londres, mercredi.

— Le *Morning-Post* du 13 annonce que son Exc. le comte Cowley, ambassadeur d'Angleterre à la cour de France, est arrivé la veille de Paris à Londres, en congé, et que d'ici à une semaine ou dix jours, S. Exc. reprendra ses fonctions diplomatiques.

— On lit dans le *Morning-Post* :

« M. George Smith, le contre-maître de la fonde-

rie des canons de l'arsenal de Woolwich, qui avait été chargé d'accompagner, à Paris, le canon-modèle en bronze qu'on avait fait pour l'Empereur des Français, a reçu de l'Empereur une belle montre en or avec sa chaîne, sur laquelle est gravé son chiffre. »

— Le projet de tunnel sous-marin, destiné à relier les chemins de fer d'Angleterre à ceux du continent, excite toujours, à un haut degré, l'attention publique en France, et surtout chez nos voisins d'outre-mer. Chacun apprécie à son point de vue les avantages immenses promis par l'exécution de cette grande voie internationale.

Il paraît actuellement que les deux compagnies du chemin de fer du Nord et du South-Eastern railway, qui toutes deux desservent la circulation internationale aboutissant au détroit de Calais, se seraient émues en présence des avantages entrevus par ces Compagnies dans l'ouverture de cette voie sous-marine de jonction. On parle en ce moment d'une combinaison au moyen de laquelle ces deux Compagnies interviendraient directement pour concourir avec les deux gouvernements aux travaux préparatoires qui doivent précéder l'exécution. On ne saurait trop hautement honorer cette initiative de la part des deux puissantes Compagnies. Leur intervention est assurément le plus efficace de tous les moyens pour introduire dans la pratique industrielle une question qui, jusqu'à ce jour, était restée dans le domaine de la science. Elles ont présenté sans doute les grands résultats de cette œuvre dans l'intérêt de leur trafic.

— Le transport-mixte *la Gironde*, ayant à bord des troupes d'infanterie de marine, est entré le 25 février en relâche au cap de Bonne-Espérance, venant de Toulon et en dernier lieu du Sénégal.

La Gironde se rend en Chine où elle est mise à la disposition du contre-amiral Rigault de Genouilly.

— Un des jours de la semaine dernière, en présence de quelques personnes, avait lieu dans le jardin de la préfecture de Tours, une expérience qui intéresse à un trop haut degré la culture maraîchère et le jardinage en général, pour que nous en taisions le but et les résultats.

Il s'agissait d'un nouveau mode d'arrosage, pour les légumes en planches ou en lignes, au moyen d'un instrument dû aux combinaisons de M. Debeauvoys, agriculteur aussi modeste qu'érudit de Maine-et-Loire.

Le *Polydre*, tel est le nom que l'inventeur a donné à cet instrument, se compose d'un petit baril en bois, garni de cercles de fer, de la contenance de 60 litres environ, placé en travers sur le bâtis d'une brouette débarassée de ses côtés. Une ouverture supérieure de 10 centimètres carrés sert à l'introduction de l'eau. Immédiatement au-dessous, un trou de 4 centimètres de diamètre donne, quand on a levé la bonde ou le bouchon, issue à l'eau, qui est reçue dans un tube en fer blanc du même calibre qui se prolonge horizontalement en avant, jusqu'à une distance convenable de la roue, pour ne pas

gêner le mouvement. Là, ce tube se divise comme une double équerre ou deux angles droits adjacents, et ses deux branches se terminent au ras des montants de la brouette, c'est-à-dire à environ 30 centimètres de leur division.

Voilà la partie fixe du polydre.

La partie mobile comprend autant de tubes que les besoins l'exigent, et que l'on ajoute aux deux branches fixées dont nous venons de parler. Le plus ordinairement, ce sont des tuyaux de deux sortes ayant une longueur arbitraire de 50 à 60 centimètres. Les uns sont munis, sur la moitié de leur circonférence, de petits trous comme ceux des pommes d'arrosoir, et sont destinés aux planches de légumes; les autres n'ont chacun que deux trous de 10 millimètres de diamètre, et sont employés pour les choux ou autres plantes en ligne.

Quand on veut arroser deux planches à la fois, on amène la brouette ou le polydre dans le passe-pieds, et, après avoir enlevé le bouchon, l'eau se répand et humecte la terre, plus ou moins, selon que le conducteur accélère ou ralentit sa marche. Le polydre peut donc remplacer les arrosoirs avec avantage, puisqu'il distribue l'eau en pluie légère et sans battre la terre.

Si on ne doit arroser qu'une planche, on relève un tube et l'un d'eux seulement fonctionne.

On arrose ainsi des planches de toutes espèces de plantes, des plates-bandes, des bordures aussi bien que des gazons, avec une égale facilité et même avec plus de promptitude, parce qu'au lieu de tubes de 60 centimètres, on peut en employer d'un mètre et davantage sans plus d'embarras.

(*Courrier de Nantes.*)

— Le dessin au microscope, des merveilles du monde invisible, n'avait donné jamais que leur image imparfaite; suffisante pour contenter une curiosité stérile, il ne pouvait prétendre à retracer dans leur vérité exacte les sujets dont le naturaliste fait son étude. On eut recours à la photographie; mais en Allemagne, en Angleterre comme en France, les plus coûteux efforts étaient restés infructueux; soutenu par ses seules ressources et par son zèle pour la science, M. Bertsch a cependant résolu le problème. Dans un atlas d'études photographiques dont il est l'auteur, sont réunis les représentations fidèles des plus imperceptibles éléments de chaque règne de la nature. L'œil le moins exercé y pénètre à loisir et dans tous les détails ce que le microscope découvrait seul avec exactitude au regard de l'observateur. Les procédés de M. Bertsch saisissent instantanément avec une étonnante précision l'image des infiniment petits, grossis plusieurs milliers de fois. On conçoit quels services la science peut attendre d'un perfectionnement si précieux des opérations photographiques. L'Empereur a voulu récompenser par un témoignage public les travaux de M. Bertsch et le nomme chevalier de la Légion d'Honneur.

— M. Gautier de Rougemont, qui, comme on l'a annoncé, a quitté dernièrement Paris pour aller à Sainte-Hélène en qualité de gardien de la tombe de

— Adoptez-le, je me déclare satisfait !...

Le poste fit silence. Fargeolles ajouta gravement :

— Allez chercher Mademoiselle Fistau, mettez-vous tous à genoux, et qu'elle vous confirme l'un après l'autre comme elle m'a confirmé. Nous serons tous dans le même cas et je renoncerai au duel.

Sergette crut pouvoir rire. Bertaut lui dit rudement :

— Ris donc, épais imbécille !... ris !... Quand tu auras fini nous causerons.

— Ma foi, répliqua Sergette en montrant ses gros poings, je trouve que Fargeolles a raison, parce que vous avez tous les torts envers Mademoiselle. Il n'y a que moi qui ne l'aie jamais molesté.

— Pour quoi donc comptes-tu ton gros rire brutal ?... riposta Bertaut qui se sentait fort compromis comme chef du poste.

Fargeolles l'avait bien dit, il appartenait à Bertaut d'empêcher le mal, d'imposer silence aux plus acharnés taquins, et, en un mot, de protéger Charles. Le chef du poste, au contraire, s'était signalé par la revoltante motion du jeu de l'amende.

— Assez de sottises, Fargeolles ! continua le plus ancien des élèves. En demandant des excuses écrites, tu exiges l'impossible, tu as eu les premiers torts et les plus graves; il faut y mettre du tien...

— Doucement, Monsieur le chef du poste, s'il vous plaît, reprit le vétéran d'Angoulême avec vivacité. Comment diable puis-je y mettre du mien ?... On se bat ou l'on ne se bat pas !... Eh bien ! il est mille fois évident que je dois me battre. Les premiers torts à bord de la *Thétis* sont à Montaix qui m'a poussé, moi, et qui a recommencé les charges du vaisseau-école.

Montaix était sur des charbons ardents.

— Quant à toi, Bertaut, je te trouve un drôle de corps de m'imputer les plus graves offenses; tu faisais poser Pierremont il n'y a pas une heure; moi je t'écoutes sans même sourire.

— Eh bien ! dit vivement Bertaut à bout d'arguments, donne-moi un soufflet à l'instant même, nous nous battons ensemble, personne ne t'accusera de reculer devant un coup d'épée.

— Tu es incroyable, parole d'honneur !... D'abord, mon cher, je n'ai aucun motif de te donner un soufflet, cela ne m'ôterait pas celui que m'a donné Pierremont. Nous sommes de vieux camarades, je ne t'en veux pas non plus; Pierremont, au contraire, est rancuneux, et ne m'a point pardonné d'avoir été son voisin à bord de l'*Orion*. S'il tient réellement à notre duel, ton beau dévouement ne l'y fera point renoncer. Enfin, je ne me soucie guère d'avoir deux affaires sur les bras au lieu d'une.

Le poste, qui avait approuvé Bertaut, ne put donner tort à Fargeolles.

— Mais, enfin, que faire ? reprit Bertaut découragé.

— Je ne suis point méchant; j'aime à rire et à plaisanter !... continua Fargeolles, si Pierremont me hait, moi je ne le hais pas; il m'est indifférent; je n'ai pas la moindre envie de l'envoyer *ad patres*. Que les témoins règlent les conventions du duel avec autant de prudence qu'ils le voudront. Bien que souffleté, je me rangerai à leurs avis sans résistance....

— Au fait, il ne faut pas renoncer à notre repas monstre ! s'écria un élève; les cent francs de l'amende seront employés au dîner de réconciliation !...

— Adopté !... fit le poste d'un commun accord.

— Eh bien ! ajouta Filipart, servons-nous de pistolets à poudre !...

— Non, saprebleu ! s'écria Fargeolles; pas d'escobarderies... Je veux bien que les témoins s'entendent pour diminuer les chances de malheur, mais...

— Eh bien !... nomme tes témoins ! interrompit Filipart.

— Veux-tu être le premier, toi qui parles !

— Soit !

— Montaix, ajouta impérativement Fargeolles, tu seras le second.

— Montaix n'osa refuser.

— Comment ! dit-il, tu veux deux témoins ?

— Sans doute ! Pour la plus impardonnable des insultes, on va combiner un duel anodin; je prétends que cette responsabilité soit partagée.

— Il a raison !... dit Filipart. Je propose maintenant le pistolet d'abordage à vingt-cinq pas. On ne peut se faire le moindre mal.

— Pourquoi ? demanda un des élèves.

— Il faudrait un vrai miracle, c'est positif. A vingt-cinq pas, avec des pistolets de ce calibre et à pierre !... ça vacille, ça dévie, ça ne porte pas !

— Pardienne ! ajoute le gros Sergette, je touche un pain à cacheter avec des pistolets de tir, et je manque la cible avec ceux du bord.

— Messieurs, dit Fargeolles à Filipart et à Montaix, vous connaissez mes intentions, le reste vous regarde, je ne m'en mêle plus.

(*La suite au prochain numéro.*)

Napoléon, est parti de Southampton il y a quelques jours avec sa famille, pour se rendre à sa destination.

Le gouvernement français se propose de construire un grand monument sur le lieu même où le premier Empereur a été enterré, et de réparer complètement la maison dans laquelle il a résidé.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Jedi soir, un affreux accident a jeté le deuil dans une famille de notre ville. Au moment où M. V. se promenait sur la grande route de Distré, un cheval s'emporta derrière lui, prenant la même direction. Au cri *gare*, poussé par le cavalier, M. V., effrayé, au lieu d'éviter le cheval, se précipita sous ses pieds. Le choc fut terrible: M. V., renversé, fut frappé par le cheval en plusieurs endroits; quand on le releva, il avait cessé de vivre.

M. le maréchal Baraguay-d'Hilliers, commandant supérieur des divisions de l'Ouest, arrivera samedi 17 avril, à Angers, à 9 heures 35 minutes du matin, par la voie de fer.

Il sera reçu avec les honneurs civils et militaires dus à son grade et au commandement qui lui est confié.

Le maréchal passera le jour de son arrivée, à midi, sur le Champ-de-Mars, la revue des troupes de la garnison.

On assure que les facteurs ruraux, sur le sort desquels la sollicitude du gouvernement avait été appelée depuis longtemps, vont recevoir une augmentation de traitement qui améliorera leur position d'une manière notable.

Il est certain, dit l'*Union de l'Ouest*, que l'Empereur et l'Impératrice viendront cet été chez nos voisins les Rennois. La chose est même officielle, car le Conseil municipal de la vieille cité bretonne a fait parvenir à Leurs Majestés une adresse de remerciements. Depuis Henri IV, aucun souverain, dit cette adresse, n'était entré dans la ville de Rennes.

AVIS.

Le préfet de Maine-et-Loire, officier de la Légion-d'Honneur,

Rappelle qu'une circulaire ministérielle du 21 juin 1841, dont les dispositions sont toujours en vigueur, fixe aux premiers jours du mois d'août de chaque année l'ouverture des examens d'admission aux Ecoles impériales des arts et métiers, et que

l'arrêté du gouvernement en date du 19 décembre 1848 impose aux candidats qui veulent être admis à s'y présenter l'obligation de se faire inscrire au moins *trois mois* à l'avance, à la préfecture, en produisant toutes les pièces mentionnées dans le programme inséré au n° 42 des Actes administratifs de la Préfecture, pour l'année 1849.

Angers, le 30 mars 1858.

Le préfet, L. BOURLON DE ROUVRE.

Pour chronique locale et faits divers: P.-M.-E. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Londres, 15 avril. — Le maréchal Pélissier est arrivé ici hier dans la soirée.

Sa réception à Douvres a été solennelle; il a exprimé l'espérance de consolider l'alliance anglo-française.

M. James, à l'audience d'aujourd'hui, a commencé sa plaidoirie pour Bernard. — Havas.

M. DELACOUR, artiste peintre, depuis quelques mois faisant de la photographie à Saumur, a l'honneur de prévenir les personnes qui désireraient faire faire leur portrait, que son départ est fixé au 24 avril.

Spécialité pour les groupes de 10 enfants.

Rue de la Petite-Bilange, n° 15, maison de M^{me} LEPOUDRÉ. (217)

TAXE DU PAIN du 16 Avril.

Première qualité.

Les cinq hectogrammes..... 15 c. » m.

Seconde qualité.

Les cinq hectogrammes..... 12 c. 50 m.

Troisième qualité.

Les cinq hectogrammes..... 10 c. » m.

BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE.

Du 8 au 15 avril.

Les affaires, languissantes à la suite de la liquidation, s'étaient fort animées à la fin de la semaine dernière. Un vigoureux effort des haussiers a fait remonter la rente de 69 25 à 69 65. Mais elle ne s'est pas soutenue longtemps à cette hauteur. Dès la journée de lundi, la stagnation s'est de nouveau emparée du marché, et elle a été à son comble dans la Bourse de mardi. Le 5 0/0 s'est affaissé alors sous son propre poids, bien plutôt que sous la pression des vendeurs; il est retombé à 69 45.

Cette inertie, aussi complète sur le marché au comptant que sur celui de la spéculation, s'explique par plusieurs causes. L'incertitude où l'on est sur les intentions définitives du gouvernement au sujet des mesures qui devront être adoptées en faveur de la Bourse, arrête toute espèce de mouvement. D'un autre côté, si l'aspect de la situa-

tion financière en France est des plus rassurantes, il se manifeste en Angleterre quelques inquiétudes qui ont de l'écho ici.

Au fond, il n'y a pas de changements dans les dispositions de la Bourse depuis un mois. C'est toujours la même atonie traversée de temps à autre par de fugitifs éclairs de reprise. La rente est toujours parquée entre 69 25 et 69 75. Le prix de 70 francs lui sert de repoussoir, de même que celui de 69 francs lui sert d'élasticité. Il n'y aura d'élan sérieux que lorsque le 5 0/0 aura franchi l'une ou l'autre de ces limites.

Jedi dernier, les chemins de fer paraissent avoir atteint la limite de la baisse; ils se sont relevés depuis lors à l'exemple de la rente, et se soutiennent sans beaucoup de demandes, mais avec une certaine fermeté. Les recettes sont rentrées, depuis trois semaines, dans une période d'amélioration qui paraît devoir se soutenir. Les bulletins hebdomadaires, comparés à ceux des périodes correspondantes de 1857, présentent encore une réduction, mais elle va diminuant chaque semaine.

L'Orléans est calme de 1265 à 1270. Le Nord ancien a repris à 945 à 947 40, et le Nord nouveau à 775; l'Est se tient ferme aux environs de 700 fr.

Les actions de Lyon ont de la lourdeur; les anciennes ne peuvent pas dépasser le cours de 812 40, et les nouvelles celui de 775. L'Ouest oscille de 717 50 à 722 40, et le Midi de 535 à 540. Une spéculation à la baisse, aux allures très-énergiques, a écrasé ces jours-ci les actions des chemins autrichiens et les a fait tomber à 745.

Il n'est pas besoin d'une spéculation à la baisse pour peser sur les valeurs industrielles; elles s'affaissent de leur propre poids. Les Gaz, les Omnibus, les Rivioli, ne figurent plus que pour mémoire sur la cote. Les Omnibus de Londres ne se maintiennent qu'avec beaucoup de peine à 80 francs. C'est une excellente occasion offerte aux porteurs de titres qui seraient disposés à se retirer de cette valeur. Le Comptoir Bonnard est offert à 90 fr., et se place difficilement même à ce cours.

En dehors de la Bourse, les capitaux disponibles sont nombreux, ils vont encore volontiers aux bons placements, et les obligations hypothécaires de la Compagnie du chemin de fer de Galveston ont trouvé de nombreux souscripteurs. Ces obligations se négocient et se cotent sur plusieurs marchés de la Hollande et de la Belgique.

La Caisse des titres et capitaux unis, A. Bruneau, annonce la clôture de sa souscription; malgré la situation difficile des affaires, les capitaux se sont montrés disposés à participer aux avantages de cette entreprise.

A. DUPORT.

(Correspondance générale de l'Industrie.)

BOURSE DU 15 AVRIL.

5 p. 0/0 baisse 10 cent. — Ferme à 69 55.

4 1/2 p. 0/0 hausse 20 cent. — Ferme à 95 20.

BOURSE DU 16 AVRIL.

5 p. 0/0 baisse 05 cent. — Ferme à 69 50.

4 1/2 p. 0/0 hausse 20 cent. — Ferme à 95 40.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

PURGE

d'hypothèques légales.

Par un exploit de Grosmillier, huissier à Paris, du 8 avril 1858, enregistré, et par un exploit de Mauriceau, huissier à Saumur, du 6 du même mois, enregistré, M^{me} Marie Chauveau-Dupuis, propriétaire, veuve de M. Xavier-Vincent Feuillant, demeurant à Paris, rue Royale-Saint-Honoré, n° 13, ayant constitué M^e Chedeau, avoué, demeurant à Saumur, a fait notifier à M^{me} Eugénie-Louise Pinson de Valpinçon, épouse de M. Ludovic Robouam du Plessis, avec lequel elle demeure à Paris, rue de la Paix, n° 24, et à M. Richard, procureur impérial près le tribunal civil séant à Saumur, copie de l'expédition d'un acte dressé au greffe dudit tribunal, le quinze mars mil huit cent cinquante-huit, enregistré, constatant le dépôt fait en ce greffe de la copie collationnée d'un contrat passé devant M^e Leroux, notaire à Saumur, portant vente au profit de madite dame veuve Feuillant par mondit sieur Robouam du Plessis, du domaine de Cravant, ci-après désigné, moyennant le prix de cent vingt mille francs, et aux conditions suivantes: 1° d'entrer en jouissance immédiatement par la perception des fermages; 2° d'entretenir les baux; 3° de souffrir les servitudes; 4° de payer les impôts à partir de la vente; 5° de payer les frais d'acte; 6° de ne pouvoir faire aucune réclamation pour déficit de contenance; 7° de payer le prix dans les trois mois de l'accomplissement des formalités hypothécaires avec les intérêts à partir de la vente.

Cette signification contient déclaration que ce dépôt et ladite signification sont faits pour parvenir à la purge des hypothèques légales pouvant grever ladite propriété vendue, notamment l'hypothèque légale que pourrait avoir madite dame Robouam du Plessis, contre son mari, et que ceux du chef desquels il pourrait être formé des inscriptions pour raison d'hypothèques légales existantes indépendamment de l'inscription n'étant pas connus. M^{me} Feuillant fera publier cette signification conformément à l'article 696 du Code de procédure civile.

Les précédents propriétaires de la propriété de Cravant sont: 1° M^{me} Pauline-Françoise Mesnard du Condray, veuve de M. Jean-Henri Boileau, demeurant à Saumur; 2° M. Auguste Hautreux, propriétaire, demeurant en la commune de Vivy; 3° M. Urbain-Fidèle Thouin fils, propriétaire, demeurant à Angers; 4° M. Charles-Daniel Dupuis, propriétaire, demeurant au château du Bellay, commune d'Allonnes; 5° M. Guy-Urbain Guilloin-Dubignon, demeurant à Angers; 6° M^{me} Catherine-Eulalie-Hélène Despinay, veuve de M. Grégoire Niquet, propriétaire, demeurant au Lude; 7° M^{lle} Renée-Madelaine Varice de Vauléard, décédée à Angers; 8° M^{me} Marguerite Varice d'Aubigny.

Suit la désignation du domaine de Cravant:

LE DOMAINE

DE CRAVANT,

Situé commune d'Allonnes, arrondissement de Saumur, composé d'un moulin à eau et d'une ferme, dont le détail suit:

MOULIN ET DÉPENDANCES.

1° Le moulin à eau à deux paires de

meules, avec logement de meunier, servitudes, granges, écuries, cour et jardin, le tout d'une contenance de vingt-quatre ares vingt centiares, et joignant le chemin de Saumur à la Breille, et le chemin d'Allonnes au Bellay;

2° Le Pré-du-Moulin, contenant un hectare quarante-six ares quinze centiares, joignant au nord la cour du moulin, au levant le jardin de la ferme et une avenue en dépendant;

3° La pièce de terre de Cravant, entourée de chemins et contenant quatre-vingt-dix-huit ares;

4° Une pièce, dite la Vigne-Moron, plantée de rangées de vigne et d'arbres fruitiers, contenant un hectare vingt ares, et joignant au levant et au couchant M. Girard, au nord Moreau et autres;

5° Une pièce de terre, dite les Mûres, plantée de rangées de vigne et d'arbres fruitiers, contenant quarante ares, et joignant au midi Fremont, au levant le chemin, et au couchant M. Girard;

6° Une pièce de terre, au lieu dit les Grandes-Ouches, affiée de rangées de vigne et d'arbres fruitiers, contenant dix-sept ares, et joignant au midi et au levant M. Fuseiller, au nord M. Girard, au couchant M. Deniau;

7° Une pièce de terre, nommée le Grand-Jardin, joignant au midi et au couchant M. Girard, au nord un chemin, au levant Tessier, et contenant quatre-vingt-treize ares;

8° Un pré, situé dans la Prée-des-Montais, contenant seize ares trente centiares, joignant au midi Renard, au nord M. Boutet, au levant M. Millocheau et autres, au couchant M. Busson;

9° Un pré, situé au même lieu, contenant cinquante-huit ares cinquante centiares, et joignant au midi M. Lemoine, au nord M. Frémon, au levant M. Millocheau, au couchant M. Vallois;

10° Un pré, situé dans les Marais-Bordeaux, contenant onze ares, et joignant au midi le ruisseau des Roux, au levant M. Villeronde, au couchant M. Fleury-Moreau;

11° Un pré, situé au même lieu, contenant neuf ares, joignant au midi M. Villeronde et autres, au nord M. Millocheau;

12° Un pré, situé dans la Haute-Prée, contenant quarante-cinq ares cinquante centiares, joignant au midi M. Huard, au nord M. Lenain, au levant M. Petot, au couchant M. Mignon;

13° Un pré, situé dans la Prée-des-Roux, canton de Russé, contenant dix-sept ares.

FERME DE CRAVANT.

1° Logement de fermier, servitudes, cour, écuries, greniers, jardin et pièce d'eau; le tout d'une superficie de cinquante-trois ares soixante-dix centiares, et joignant au levant l'avenue ci-après, au nord un chemin, au midi et au couchant les dépendances du moulin;

2° Une avenue, plantée de jeunes arbres et conduisant de la ferme au château du Bellay, contenant vingt-deux ares vingt centiares;

3° La pièce de terre de l'Ardoise, joignant au levant l'avenue, au midi le chemin, au couchant M^{me} Feuillant, acquéreur, au nord le Pré-du-Moulin, et contenant deux hectares quinze ares;

4° La pièce de terre de Courbettes,

joignant au midi M^{me} Feuillant, acquéreur, au nord M. Lemoine, au levant un chemin, au couchant M. Lemoine et le chemin, et contenant trois hectares quatre-vingt-huit ares;

5° La pièce de terre de l'Aulnaie, joignant au midi l'avenue, au nord M. Lemoine, au couchant la Grande-Prairie, au levant le chemin, et contenant quatre hectares six ares;

6° La Grande-Prairie, joignant au nord M. Lemoine, au midi l'avenue, au levant la pièce de l'Aulnaie, au couchant le Ruisseau-du-Moulin, contenant sept hectares onze ares soixante-quinze centiares;

7° La pièce de terre de la Métairie, joignant au nord M^{me} Feuillant, acquéreur, et la pièce du Gué-Fourreau, au levant la Grande-Prairie, Ruisseau-du-Moulin entre deux, au couchant et au midi des chemins, contenant quatre hectares cinquante-six ares cinquante-cinq centiares;

8° La pièce de terre du Gué-Fourreau, joignant au nord et au couchant M^{me} Feuillant, au midi la pièce de la Métairie, et contenant un hectare vingt ares quatre-vingt-cinq centiares;

9° La pièce de la Biretterie, ou Rangées-Noires, plantée de rangées de vigne, joignant au nord et au couchant M^{me} Feuillant, au midi M. Girard, et contenant soixante-quinze ares;

10° La pièce de terre des Petits-Chauffaux, plantée de rangées de vigne, joignant au midi et au levant M^{me} Feuillant, au nord Baranger, au couchant M. Girard, et contenant neuf ares soixante-dix centiares;

11° La pièce de la Barbillonnère, joignant au midi M. Vinet, et des autres côtés M^{me} Feuillant, et contenant un hectare trente-quatre ares vingt centiares;

12° Le bois-taillis de la Barbillonnère, joignant au midi M. Vinet, et des autres côtés M^{me} Feuillant, et contenant un hectare soixante-six ares;

13° Cinq hectares trente-un ares de landes et taillis, près la Barbillonnère, joignant au midi un chemin et M. Vinet, au nord et au levant M^{me} Feuillant, au couchant M. Blancher;

14° Le Bois-Taillis, au-dessus de la Grande-Pièce, joignant au midi la Grande-Pièce, au nord M^{me} Feuillant, au levant M. Girard, au couchant un chemin, et contenant un hectare quatre-vingt-sept ares;

15° La Grande-Pièce, plantée de rangées de vigne et d'arbres fruitiers, contenant, y compris une friche de vingt-cinq ares, trois hectares quarante-sept ares, et joignant au midi et au levant M. Girard, au couchant un chemin;

16° Une pièce, dite la Glacière, plantée de rangées de vigne, joignant au nord la Grande-Pièce, d'autres côtés M. Girard, et contenant trente-sept ares quatre-vingt-quinze centiares;

17° Un ancien pré, en partie défriché, dans la Haute-Prairie, entouré de fossés, joignant au midi un chemin, au nord M^{me} Feuillant, au levant Brard, au couchant M. Follie, et contenant deux hectares trente-huit ares.

Total de la contenance du domaine de Cravant, quarante-sept hectares cinquante-cinq ares cinquante-cinq centiares.

Dressé à Saumur, par l'avoué sous-signé, le quatorze avril mil huit cent cinquante-huit.

(212) CHEDEAU.

M. BEAUREPAIRE, avoué, demande un CLERC ayant déjà quelques notions de procédure. (213)

A VENDRE OU A LOUER UNE MAISON,

Située à Saumur, rue des Payens, n° 11,

Dépendant de la succession de M^{me} veuve Allain-Targé.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire à Saumur. (214)

A VENDRE UNE PETITE PROPRIÉTÉ,

Située à Saint-Martin-de-la-Place, canton des Pâtures,

Composée de maison de fermier et dépendances, chambre de réserve pour le propriétaire, cour, jardin et ouche y attaché, contenant 44 ares; plus 1 hectare 20 ares de terre, au Champ-Trumeau, et 50 ares de pré, dans la prairie de Mion.

S'adresser à M^{me} veuve GROLEAU, sur les Ponts, ou à M. LEFFET-GROLEAU, son gendre. (215)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

LES BIENS que M. et M^{me} Du Temple possèdent dans la commune de Brézé, et qui consistent en maison de maître, maison de fermier, servitudes, cours, jardins, clos de vigne et terres labourables; le tout d'une contenance de 24 à 25 hectares.

S'adresser audit M^e LEROUX. (120)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER,

Une PROPRIÉTÉ, située à Saumur, dépendant de la succession de M. de Charnière, consistant en une maison, cour et jardin, joignant le quai Saint-Nicolas, et en une autre maison joignant la place Saint-Nicolas.

Cette propriété, qui contient dans son ensemble 1,507 mètres carrés, est limitée au levant par la maison de M. CHARLES LATOUIS, au couchant par celle de M^{me} HOUTAPEL.

S'adresser à M. DE LA SELLE, au château de Preuil, près Doué, ou audit M^e LEROUX. (684)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

ADJUDICATION,

Le dimanche 25 avril 1858, midi, étude M^e Le Blaye, en un seul ou plusieurs lots, de maison, divers bâtiments et cour, au Pont-Fouchard, près Saumur, ayant façade de 25 mètres sur la route impériale, de 28 mètres sur l'ancienne route, de 9 mètres sur le chemin de la Croix-des-Sables.

On pourra traiter avant l'adjudication.

S'adresser audit M^e LE BLAYE. (205)

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En la mairie de la commune du Coudray-Macouard,

Le dimanche 2 mai 1858, à midi, Par le ministère de M^e DUTERME, notaire à Saumur,

L'ancien CIMETIÈRE de la commune du Coudray-Macouard,

Contenant 2 ares 92 centiares, Joignant au levant la grange et la cour de M. Louis Bulleau, au midi les vignes de MM. Cormier, Bouvier et autres, au couchant la cour et le jardin de René Bertin et au nord le chemin du Couray à Meigné.

S'adresser, pour avoir tous renseignements, soit à M. Du BAUT, maire du Coudray, soit à M^e DUTERME, notaire à Saumur, dépositaire du cahier des charges. (184)

A VENDRE
UNE PORTION DE MAISON,
Appartenant au sieur DAVID,
Située à Saumur, rue du Roi-René,
Composée d'un bâtiment d'habitation, magasins, et un jardin ayant 12 mètres 50 centimètres de façade sur la rue.

Cette portion de maison joint au couchant le sieur Mathieu.
S'adresser audit sieur DAVID, et à M^e LEROUX, notaire Saumur. (188)

A VENDRE

Au pair,

SIX ACTIONS
de l'ex-société Préau, Vrignault et C^{ie}, Avec faculté d'accepter les statuts de la société qui l'a remplacée et, par suite, les dividendes que cette société pourra donner au mois de mai prochain.

S'adresser au bureau du journal.

AVIS.

M^{lle} MARQUIS, chapelière, rue Saint-Jean, désirant écouler promptement toutes ses marchandises, prévient qu'elle les vend à l'amiable, avec un grand rabais.

A VENDRE

OU A LOUER

Présentement,

Une GRANDE MAISON, propre au commerce, au milieu de la rue Saint-Jean.

S'adresser à M^{le} Marquis, chapelière. (207)

A LOUER

Pour la St-Jean 1858,

UNE PORTION DE MAISON,

Rue de la Petite-Douve, 9,

Occupée par M. Alzon, maréchal.

S'adresser à M^{me} CAMAIN, rue Cendrière, 3. (109)

A VENDRE

1° Deux petites FERMES, commune de St-Lambert.

2° Et le GRAND JARDIN de Nantilly, qui sera divisé au gré des acquéreurs.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

A VENDRE,

OU A LOUER

DEUX MAISONS,

Situées : l'une rue Beaurepaire, et l'autre rue des Potiers, en face de la Sous-Préfecture.

S'adresser à M^e LE BLAYE, notaire.

MAISON

A LOUER DE SUITE,

Située, rue du Petit-Maure, entrée par les Bains de M. Rivaud, anciennement occupée par M. Bodin-Legendre, architecte.

S'adresser chez M. BODIN, rue St-Nicolas. (201)

OUVERTURE

DU

PACAGE AU VERT

DANS

LA PRAIRIE PONNEAU,

Le dimanche 2 mai 1858.

Les personnes qui désirent mettre leurs chevaux au vert dans cette prairie, dont l'herbe est reconnue de qualité supérieure, peuvent s'adresser directement à M. CH. MILSONNEAU, rue Royale, et, sur la prairie, au sieur DEROUIN, garde.

Prix : 25 francs, et 60 centimes pour le garde, pour 35 jours.

On paiera comptant. (216)

Saumur, imprimerie de P. GODET.

A VENDRE
Un beau CHEVAL de selle et de voiture, avec harnais pour voiture.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

A bon marché,

UN PRESOIR EN BOIS,

A Vis,

S'adresser à M. BODIN, avoué, rue d'Orléans, 66, à Saumur. (194)

A CÉDER DE SUITE

Pour cause de santé,

Un MAGASIN de ROUENNERIE (détail), bien achalandé, situé à Saumur, dans un quartier très-commerçant.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Garnie ou non garnie,

UNE MAISON,

Située commune de Saint-Martin,

Près le château de Boumois.

S'adresser au bureau du journal, ou chez M. VAILLIER, huissier. (166)

AVIS.

MM. Les propriétaires de juments poulinières, sont prévenus, qu'un étalon, fils d'Emom, fera la monte, à Chétigné, pendant toute la saison. (176)

A LOUER

Pour la St-Jean 1858,

La MAISON occupée par la Poste aux lettres, avec cour, jardin, remise et écurie.

S'adresser à M^e DUTERME, notaire, ou à M. LINACIER, à Saumur. (646)

A VENDRE

Ou à Louer,

Pour entrer en jouissance à la Saint-Jean prochaine.

UNE MAISON,

Avec cour, écurie et jardin,

Sise rue de l'Île-Neuve.

S'adresser à M. GRANRY, rue Royale.

Entreprise AMIRAULT et C^{ie}.

VOITURE POUR LOUDUN.

Départ de Saumur tous les jours à 6 heures 30 minutes du soir.

Entreprise THOMAS.

VOITURE POUR FONTEVRAULT.

Départ de Saumur tous les jours à 6 heures du soir.

BUREAU, chez M^{me} DUCHAMP.

A LOUER

BOUTIQUE ET PORTION DE

MAISON, rue de la Comédie, n° 11.

S'adresser à M. NANCEUX. (165)